

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2016/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 31 mars 2016

DCM N° 16-03-31-16

**Objet :** Vente d'un bien immobilier par le Consistoire Israélite de la Moselle.

Rapporteur: M. le Maire

Par délibérations en date du 06 janvier 2016, le Consistoire Israélite de la Moselle a décidé de la vente d'un bien immobilier situé à Paris, 45 rue Saintonge, issu d'un legs consenti en 2008 dans le cadre de la succession de Monsieur Robert STERN, à la société ROMANE DISTRIBUTION au prix de 500 000 €.

Aussi, conformément à l'article L 2541-14.3° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L 2541-14 alinéa 3,

**VU** les délibérations du Consistoire Israélite de la Moselle en date du 06 janvier 2016,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour la Ville de Metz, d'avaliser la vente d'un bien immobilier appartenant au Consistoire Israélite de la Moselle,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Consistoire Israélite de la Moselle, d'un bien immobilier situé à Paris, 45 rue Saintonge, issu d'un legs consenti en 2008 dans le cadre de la succession de Monsieur Robert STERN, à la SOCIETE ROMANE DISTRIBUTION au prix de 500 000 €.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 8

## Décision : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ